

RAPPORT ANNUEL DU CCIE SUR
**L'ISLAMOPHOBIE
EN EUROPE**
POUR L'ANNÉE **2023**

CCIEUROPE.ORG

FÉVRIER 2024
COLLECTIF
CONTRE
L'ISLAMOPHOBIE
EN EUROPE
ASBL

CCIE 



ccieurope.org

Collectif Contre l'Islamophobie en Europe

Table des matières

4	Mot du président
6	L'année 2023 au CCIE
6	L'enjeu des statistiques sur l'islamophobie
8	Les chiffres en bref
13	Harcèlement moral et islamophobie : l'inflexibilité française
13	L'école républicaine en question
16	Chasse aux « abayas » et harcèlement sexiste
20	L'extrême-droite harcèle, le pouvoir se tait : le cas des mosquées de France
22	L'Europe en 2023
23	L'influence de l'extrême-droite en plein essor
23	Les succès électoraux de l'extrême-droite en Europe
24	Un climat de violence sourde
26	Une criminalisation croissante et assumée des migrants provenant des Suds
29	L'après 7 octobre en Europe
30	Un vent de répression et de censure contre les soutiens à la Palestine
32	Les musulmans et l'antisémitisme européen
33	L'islamophobie en hausse
35	Verbatim
36	Conclusion
37	Recommandations

Mot du président

Rares seraient ceux qui pourraient le nier : l'année 2023 a été, à bien des égards, une année éprouvante. Tout au long de cette année, le sujet de l'islam en Europe en particulier n'a cessé d'animer le débat public, de susciter de nouvelles réglementations, de nouvelles inquiétudes, de nouvelles crispations. Dans un climat de tensions sans cesse accrues quant à la présence musulmane en Europe, il est alors crucial d'examiner l'année passée afin de se rendre capable de mieux comprendre les épreuves endurées et de mieux appréhender le futur.

Ce présent rapport entend répondre à cet impératif, en fournissant les outils pour une analyse approfondie des développements et des défis rencontrés dans la lutte contre l'islamophobie au cours de l'année écoulée. Le Collectif contre l'Islamophobie en Europe (CCIE) espère ainsi, à travers ce rapport, participer à un effort plus général de compréhension, qui pourra être au principe d'une action adaptée aux problématiques de notre temps. Il s'agit ainsi de se donner les moyens de lutter efficacement contre l'islamophobie en en saisissant la forme la plus actuelle.

Le CCIE est une association à but non lucratif (ASBL) de défense des droits humains et de lutte contre les discriminations, les actes de violence et les incitations à la haine visant les personnes, physiques ou morales, et institutions du fait de leur appartenance réelle ou supposée à l'islam. Nous sommes ainsi une association qui lutte pour les droits des minorités, travaille auprès de groupes vulnérables et possède ainsi un regard avantageux sur les besoins de ces groupes. Par conséquent, notre collectif peut donner une voix aux personnes et groupes souffrant de discrimination islamophobe, tout en les aidant et les accompagnant à faire valoir leurs droits. Au vu de l'érosion de la confiance envers les organismes officiels et les autorités parmi les communautés minorisées, ce travail est primordial.

Pourtant, les activités des organisations de la société civile comme le CCIE sont constamment mises à mal : dans son rapport de juillet 2023, la rapporteure des Nations unies sur les défenseurs des droits humains, Mary Lawlor, relève que les défenseurs des droits humains travaillant

avec des groupes minoritaires sont particulièrement touchés par des menaces, des attaques, des obstacles administratifs, légaux, pratiques et sociétaux ainsi que diverses restrictions dans certains États membres de l'Union européenne (UE). Selon le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE sur la protection de la société civile en 2023, les menaces et les attaques contre les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains persistent à travers l'Union européenne. Ces entraves prennent diverses formes telles que des campagnes de diffamation, la criminalisation de certaines activités associatives et une surveillance excessive ciblant les organisations, le personnel et les bénévoles. Face à cette précarisation constante du travail de défense des droits humains, une prise de conscience collective est indispensable.

Les défis actuels sont de nature à alarmer : il s'agit bien en effet de répondre à la persistante déshumanisation des minorités en Europe et en particulier des minorités musulmanes, à une constante suspicion à leur égard, à une volonté de plus en plus explicitement et facilement assumée de les voir quitter les pays européens où ils évoluent. Dans les médias, en politique ou même dans les sphères académiques, les propos les plus outranciers sont acceptés voire acclamés et les discours de haine prolifèrent dans une relative impunité. Si ce constat fait frémir, il ne fait cependant pas signe vers une fatalité. Il revient en effet à chacun d'assumer dans ce contexte la responsabilité de perturber cette détérioration de l'espace public, d'insuffler un esprit de solidarité et de respect de la diversité en Europe, de rappeler les valeurs d'égalité, de liberté et de pluralité qui sont le socle de la vie démocratique toutes les fois où le besoin s'en fait ressentir. C'est la tâche que se donne le CCIE, c'est celle que nous nous engageons à honorer dans chacune de nos actions.

Nous profitons de ce moment de rétrospective pour exprimer notre reconnaissance envers toutes les personnes qui rendent possible notre travail pour la défense des droits des musulmanes et des musulmans année après année, ainsi qu'envers celles qui manifestent chaque jour leur soutien à notre engagement. Nous espérons, à travers ce rapport, contribuer à rendre le phénomène de l'islamophobie plus clair et plus palpable pour le plus grand nombre.

L'année 2023 au CCIE

Il est évident qu'on ne peut se rendre compte de la réalité de l'islamophobie en Europe sans aucun moyen de la mesurer, de la rendre quantifiable, comparable d'années en années. Plus que tue, sa réalité même est régulièrement niée. C'est une des missions du CCIE de lutter contre cette tendance à l'invisibilisation de ce phénomène, notamment à travers la publication de ses données annuelles.

L'ENJEU DES STATISTIQUES SUR L'ISLAMOPHOBIE

Dans ses rapports annuels successifs, le CCIE rend public les données chiffrées issues de la plus importante base de données disponible quant aux faits islamophobes en Europe : en effet, le CCIE recueille chaque année plusieurs centaines de plaintes, témoignages, appels à l'aide et demandes de renseignement émanant de victimes d'islamophobie. Fort de son histoire et de sa crédibilité auprès des victimes, le CCIE est ainsi considéré par celles-ci comme un interlocuteur fiable et efficace et dispose donc d'un point de vue unique sur ce phénomène.

Si le CCIE détient ainsi des données capitales pour comprendre l'ampleur et la nature du phénomène de l'islamophobie, son activité se heurte à une remarquable cécité de la part des pouvoirs publics. Cette mauvaise volonté est mise au service d'une perpétuelle minimisation du phénomène de l'islamophobie, voire d'une remise en cause de sa réalité même. Tout fonctionne comme si les appels à disposer de chiffres précis quant à l'islamophobie n'étaient pas motivés par une réelle intention de saisir la réalité du phénomène, mais bien à justifier l'inaction des pouvoirs publics.

Un exemple éloquent est donné par les chiffres publiés par le Service central du Renseignement Territorial (SCRT), service du ministère de l'Intérieur en France, qui compte pour l'année 2022, 188 actes antimusulmans (alors que le CCIE en comptait 527). Selon les données du SCRT, il faudrait alors se réjouir d'une baisse des actes antimusulmans de 12% par rapport à l'année précédente. En exposant ces chiffres, le ministre de l'Intérieur fait aussi allusion au **chiffre noir des discriminations**, c'est-à-dire à leur partie non-déclarée, en affirmant qu'il y a aussi « *tous [les actes] qu'on ne déclare pas, parce qu'on a décidé de ne plus faire les démarches auprès de la police et de la gendarmerie, parce qu'on s'est habitués* ». Cette phrase cache cependant deux faits majeurs : d'abord, si les victimes d'islamophobie choisissent de ne pas déclarer aux forces de l'ordre les discriminations ou agressions qu'ils subissent, ce n'est pas simplement parce

qu'ils « se sont habitués » mais bien parce que la police et la gendarmerie, dans un contexte de surveillance, d'intimidation et de violences policières accrues ne sont pas des interlocuteurs de confiance aux yeux de bon nombre de membres de communautés racisées et minorisées en France. **Comment s'étonner que dans une période de stigmatisation intense des musulmanes et des musulmans, suspectés et accusés ad nauseam d'être radicalisés, séparatistes, ou islamistes, ceux-ci n'aient pas le réflexe de se tourner vers ceux qui les surveillent ?**

Plus avant, une dissonance cognitive évidente est à l'œuvre dans les propos du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en France : **l'islamophobie subie par les individus musulmans a également été puissamment renforcée voire encouragée par l'État français**, en particulier à travers les plans successifs de lutte contre la radicalisation et de lutte contre le séparatisme élaborés par le ministère de l'Intérieur. À titre d'exemple, la lutte contre le séparatisme a ainsi mené à la dissolution en 2020 du Collectif contre l'Islamophobie en France (CCIF), seul organe indépendant capable de fournir aux institutions des données chiffrées sur l'islamophobie. La boucle est alors bouclée : **en réprimant les acteurs et associations capables de dresser un véritable état des lieux de l'islamophobie, le ministère de l'Intérieur français peut alors exposer des chiffres relativement rassurants**, propres à justifier le peu d'égard politique porté à la problématique de l'islamophobie en France. C'est également par une définition très restrictive de l'islamophobie, qui en nie la dimension structurelle, provenant des institutions même de l'État ou des décisions en émanant, que le chiffre de l'islamophobie est encore affaibli.

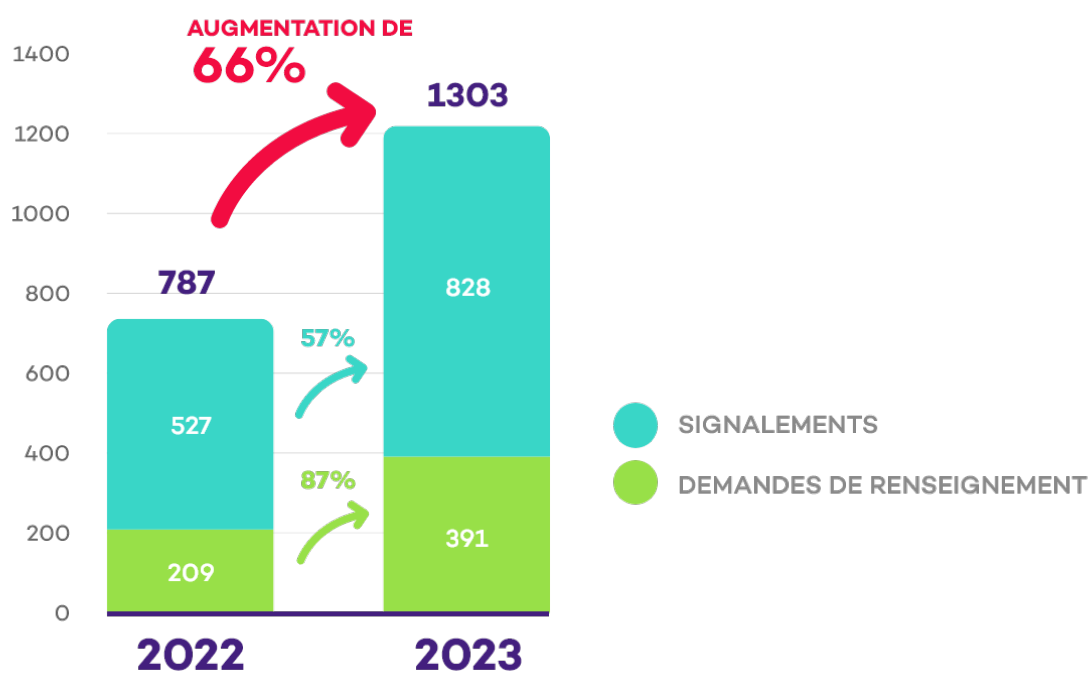
Face à ces **tentatives de dissimulation de la réalité de l'islamophobie**, il est d'autant plus important de mettre en lumière les indicateurs de l'islamophobie que nous possédons. C'est la raison d'être de ce rapport que de constituer une preuve pour que l'islamophobie ne soit pas reléguée à un épiphénomène.

Les chiffres présentés ici doivent cependant être considérés en ayant plusieurs éléments en tête. Les discriminations racistes sont en général encore trop peu signalées et les statistiques dont nous disposons sont donc toujours largement en-deçà des réalités vécues par les victimes du racisme. Cet état de fait est encore plus vrai pour l'islamophobie, qui est l'objet d'un **déni constant et de débats d'une virulence particulière : ceux qui luttent contre l'islamophobie sont régulièrement accusés de lutter en réalité pour l'islamisme, voire de promouvoir le terrorisme**. Pour cette raison, bon nombre de victimes d'islamophobie banalisent leur expérience de racisme et craignent de la dénoncer ou simplement de la signaler. Le soupçon généralisé qui entoure l'usage du terme même d'« islamophobie » est ainsi à même de dissuader les victimes d'islamophobie de faire remonter ce qui leur est arrivé.

LES CHIFFRES EN BREF

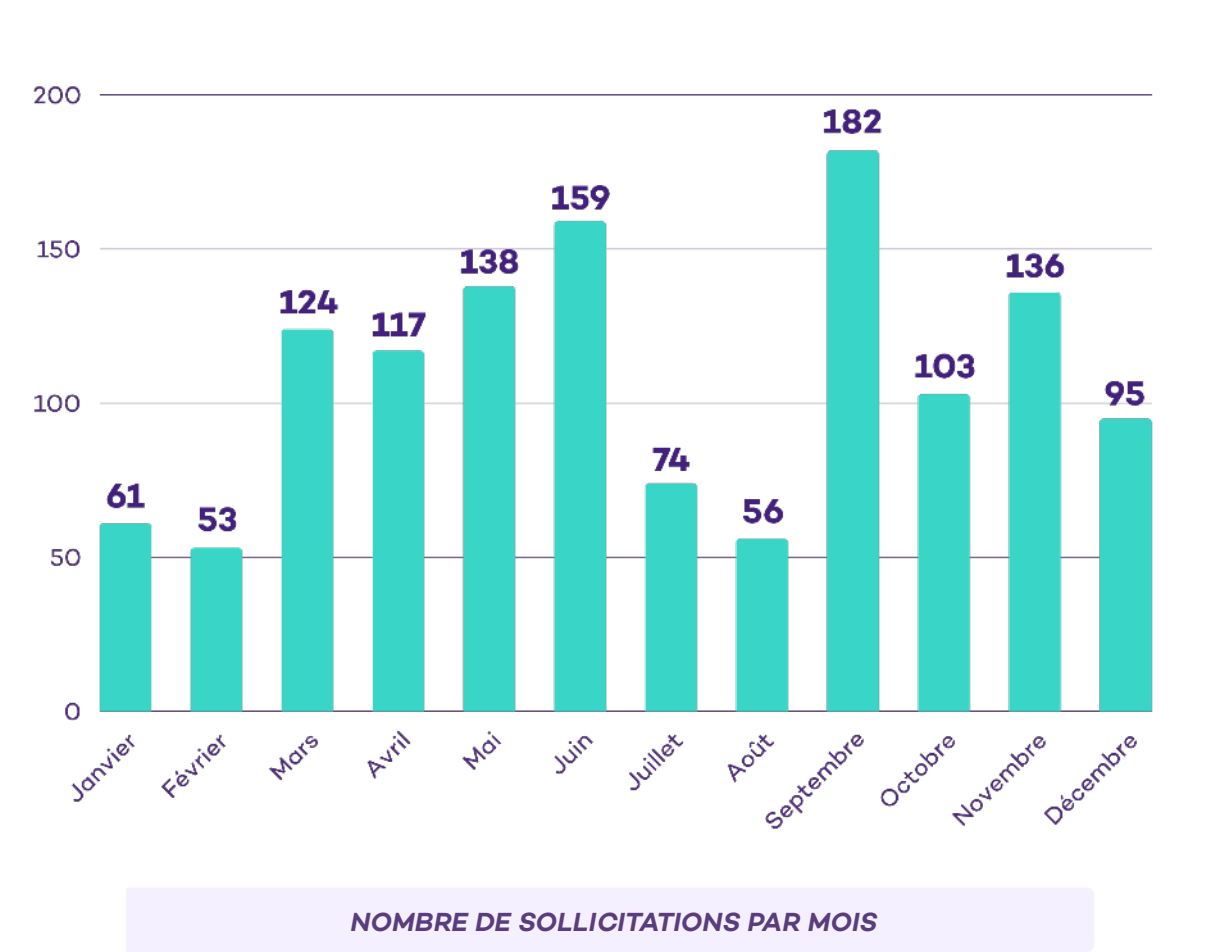
Pour l'année 2023, **828 signalements** de faits islamophobes ont été faits au CCIE. En 2022, le chiffre des signalements était de 527, ce qui révèle une **augmentation de 57%** d'une année à l'autre. Ces chiffres concernent exclusivement les signalements de faits qui ont été effectivement établis comme relevant de l'islamophobie par le service juridique du CCIE.

Ce chiffre ne comptabilise donc pas toutes les demandes : en 2023, **1303 personnes ont contacté le CCIE**, contre 787 en 2022. Ces sollicitations ont différents objets, certaines concernent des demandes de renseignement (391 en 2023, 209 en 2022), des témoignages (17 en 2023, 20 en 2022), et des prises de contacts (67 en 2023, 31 en 2022). La grande majorité des sollicitations concernent une situation qui a lieu en France : c'est en effet le cas de 1183 sollicitations, soit 90,8% du nombre total de sollicitations, et de 794 signalements soit 96% du nombre total des signalements.



ÉVOLUTION DES PRISES DE CONTACT ENTRE 2022 ET 2023

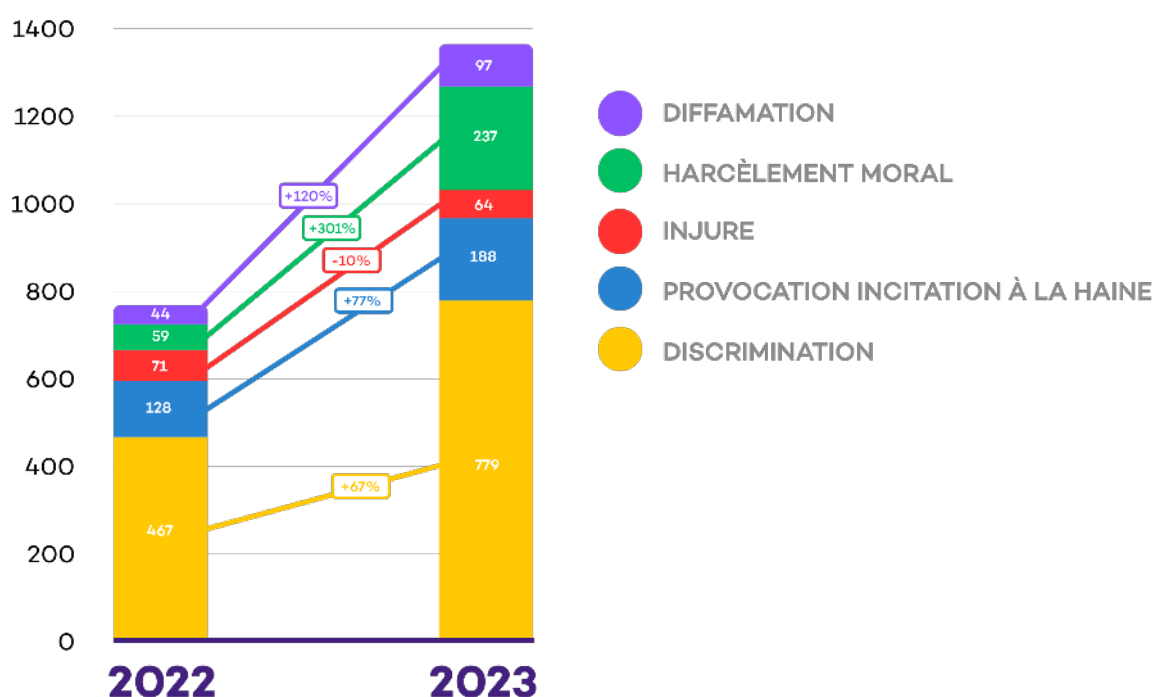
Les sollicitations se répartissent au cours l'année comme suit :



UNE AUGMENTATION SPECTACULAIRE DES FAITS DE HARCÈLEMENT MORAL EN 2023

Les 828 signalements pour l'année 2023 rassemblent des faits de différentes natures : des faits de discrimination (779), de provocation et d'incitation à la haine (188), de dégradation ou de profanation (11), d'injures (64), de harcèlement moral (237), de diffamation (97), d'agressions physiques (23) et de faits liés à la lutte contre la radicalisation et le séparatisme (72).

L'évolution entre 2022 et 2023 concernant ces différentes catégories est la suivante :



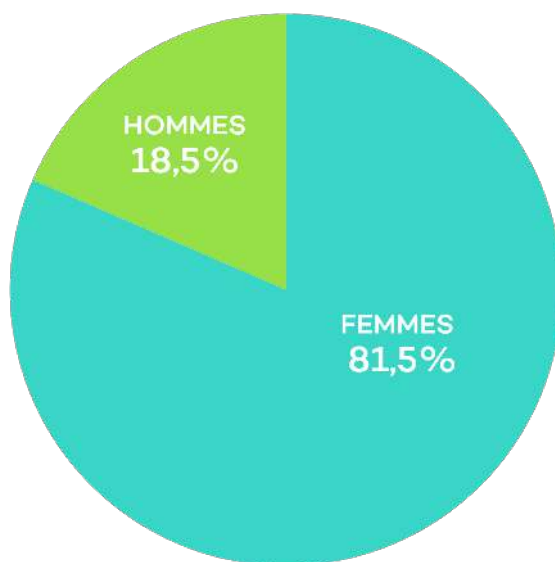
ÉVOLUTION ENTRE 2022 ET 2023 QUANT À LA NATURE DES SIGNALEMENTS

Les signalements concernant des faits de diffamation, de discrimination et de provocation et incitation à la haine ont donc drastiquement augmenté. **L'évolution la plus saisissante concerne cependant le harcèlement moral, qui a augmenté de 301,7% entre les deux années.** Un élément est à souligner quant à ces faits de harcèlement moral : parmi les 237 faits signalés, 151 se sont déroulés dans l'enceinte d'un collège ou d'un lycée.

GENRE ET ISLAMOPHOBIE, UNE TENDANCE PERSISTANTE

Comme l'année précédente et dans la continuité d'une tendance lourde de l'islamophobie depuis l'observation du phénomène, ces faits concernent pour leur immense majorité les femmes. **Sur 828 signalements, 675 concernent en effet des femmes soit 81,5%, et 153 des hommes, soit 18,5%.**

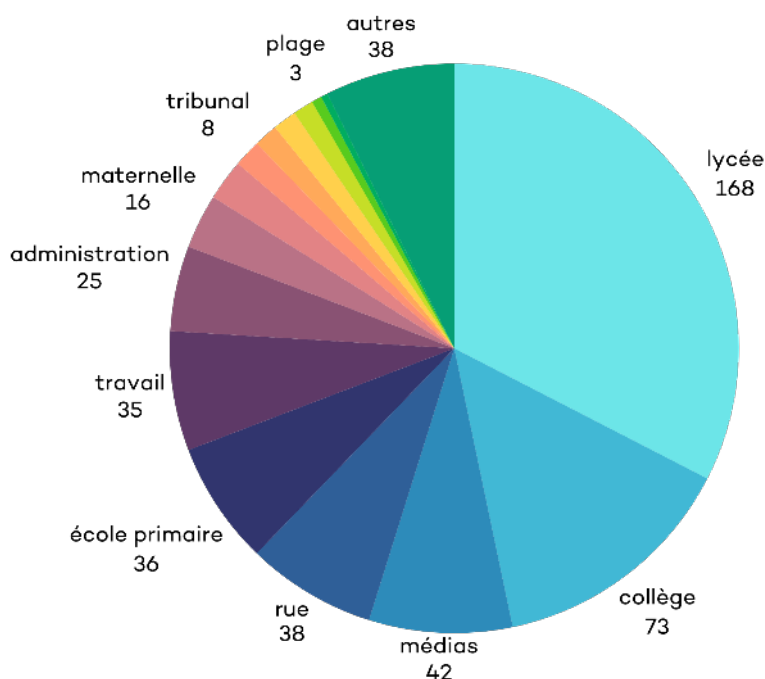
Les proportions de genre sont presque les mêmes qu'en 2022 (81% des signalements concernaient des femmes et 19% des hommes), mais le chiffre des signalements est passé de 427 signalement pour des faits islamophobes concernant les femmes en 2022 à 675 en 2023 soit une augmentation de 58,1%. Les signalements pour les faits islamophobes concernant les hommes sont quant à eux passés de 100 en 2022 à 153 en 2023, soit une augmentation de 53%.



RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS PAR GENRE

L'ÉDUCATION TOUJOURS EN TÊTE DES DOMAINES PRIVILÉGIÉS DE L'ISLAMOPHOBIE

Les incidents islamophobes se passent en majorité **dans des lieux publics**, c'est le cas pour 516 signalements, soit 62,3% des signalements. Voici le détail des espaces publics où les faits signalés ont eu lieu pour l'année 2023 :



RÉPARTITION DES FAITS SIGNALÉS DANS L'ESPACE PUBLIC PAR LIEUX

Dans 22,7% des faits islamophobes se déroulant dans le cadre scolaire et universitaire en 2023, la victime est seule au moment des faits. Plus généralement, en 2023, **dans 36,7% des cas (304 signalements), la victime est seule au moment des faits**. Dans 81,7% des cas, soit 677 signalements, la personne mise en cause (discriminant, ou agresseur) est accompagnée au moment des faits.

Harcèlement moral et islamophobie : l'inflexibilité française

Les chiffres présentés plus haut doivent être mis en regard avec le climat politique contemporain en France, où la stigmatisation des musulmans semble être pleinement assumée, voire revendiquée fièrement par une partie de la classe politique. En janvier, le président Emmanuel Macron, dans un entretien dans le journal *Le Point*, affirmait ainsi qu'« aucun pays au monde n'interdit le voile dans l'espace public. Nous sommes le pays qui va le plus loin dans cette direction, et je le défends en expliquant que c'est ce qui différencie un modèle universaliste comme le nôtre en France et un autre modèle multiculturel ou racialisé quel qu'il soit. » Ces déclarations constituent un message de rare clarté adressé à la communauté musulmane de France, et révèlent une obstination déconcertante : malgré la pluralité des discriminations subies par les femmes musulmanes du fait de leur tenue vestimentaire, **nulle remise en question n'est possible.**

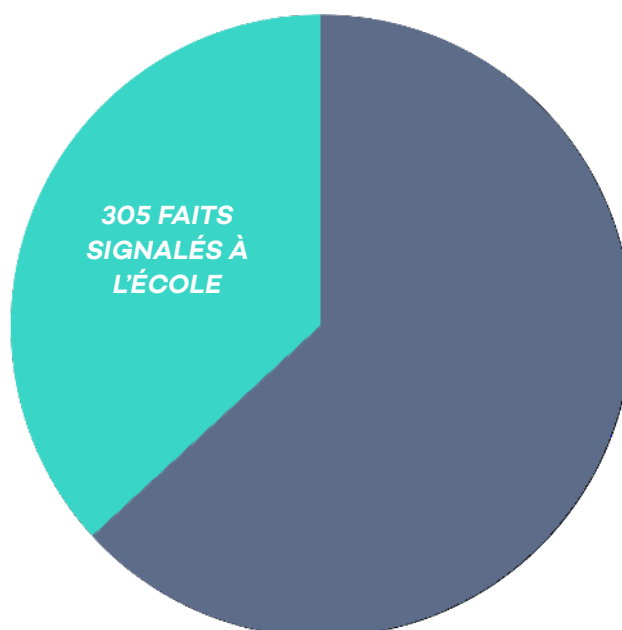
Les cas de discrimination qui nous sont signalés paraissent ainsi être le reflet d'une intention délibérée de marginalisation des musulmanes et des musulmans, une attitude qui semble être soutenue au plus haut niveau de l'État français.

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE EN QUESTION

L'évolution du rapport de l'institution scolaire aux élèves musulmans depuis la loi de 2004 concernant l'interdiction des signes ostentatoires à l'école donne raison à ceux qui considèrent cette loi comme une initiative ouvrant à la voie à une série de discriminations envers les musulmans, dans le cadre scolaire et ailleurs.

L'école publique persiste ainsi comme un point de focalisation essentiel de l'islamophobie d'ambiance. Ainsi l'école et l'université sont les principaux espaces où ont lieu les faits islamophobes signalés : 240 signalements concernent l'enseignement secondaire (168 en lycée, et 73 au collège), 36 signalements pour l'enseignement primaire, 16 pour la maternelle, et 12 pour l'enseignement supérieur. **L'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur a ainsi été le lieu en 2023 de 305 signalements, ce qui représente 41% de tous les signalements.** En 2022, les signalements concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur s'élevaient à 168 signalements soit 31,9% de tous les signalements

recueillis durant l'année. **L'augmentation des signalements concernant le cadre scolaire et universitaire de 2022 à 2023 est de 80,1%.**



PROPORTION DES FAITS SIGNALÉS À L'ÉCOLE SUR LE TOTAL DES SIGNALEMENTS

La récurrence des controverses prenant pour objet – et pour victimes – les élèves musulmans est bien documentée. Alors même que l'instruction en famille est devenue quasiment impossible aux familles musulmanes depuis la loi contre le séparatisme du 24 août 2021, l'école est le lieu d'une islamophobie sans cesse plus explicite. De rentrée en rentrée, le CCIE est le récipiendaire de nombre de témoignages d'adolescent(e)s victimes de multiples discriminations au sein de l'institution scolaire. À l'école publique, le personnel pédagogique est très expressément invité **à surveiller et à signaler** les élèves musulmans sous sa responsabilité : **expression d'un soutien à la cause palestinienne, soupçon de prosélytisme, propos pouvant s'apparenter de près ou de loin à une apologie du terrorisme, mots prononcés en arabe par l'élève, les raisons de la vigilance sont aussi multiples qu'arbitraires, malgré le très jeune âge des élèves concernés.** La conjonction de l'impératif sécuritaire et de l'impératif prescriptif conduit ainsi à la grave détérioration du climat politique autour de l'école et, plus inquiétant encore, aux conditions de scolarisation des enfants.

En novembre, **l'agrément du lycée musulman Averroès est retiré sans aucune motivation matérielle ou juridique réelle**, conduisant à la fin des subventions publiques. Le lycée lillois a emblématiquement été fondé en réaction au coup de tonnerre qu'a représenté la loi de 2004 portant sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école. À la suite de celle-ci, l'empêchement de l'accès

à la scolarisation d'une part non négligeable des jeunes femmes avait motivé la création d'espaces pédagogiques musulmans qui, quoique minoritaires (en comptant encore Averroès, il n'y a que deux lycées musulmans sous contrat avec l'État en France), permettaient néanmoins à ceux et celles qui le souhaitent de bénéficier d'une instruction de qualité et validée par le ministère de l'Éducation nationale. En s'attaquant à une institution éducative aussi réputée que le lycée Averroès, lequel a ainsi fait du succès de ses élèves et de la concorde républicaine le cœur battant de son action pédagogique, il s'agit de dire à la communauté musulmane que, peu importe ses efforts, son existence en elle-même pose problème à la société française, tout du moins au gouvernement qui s'en donne la charge.

Ce qui est visé n'est ainsi rien de moins que la transmission, c'est-à-dire la possibilité pour la communauté musulmane de maintenir une continuité intergénérationnelle en bonne entente avec la société dans laquelle elle s'inscrit. Autre fait marquant de 2023 confirmant cette logique : **les signalements de mères accompagnatrices exclues du fait de leur foulard des activités scolaires auxquelles elles auraient voulu participer ont triplé depuis l'année précédente.** Malgré l'avis du Conseil d'État qui autorise les mères à porter le foulard lors des sorties scolaires, leur exclusion reste une réalité persistante.

Se sont succédées durant l'année plusieurs affaires qui, dans un débat public moins dégradé que celui de la France, auraient toutes fait scandale. Fin avril, plusieurs chefs d'établissement ou directeurs et directrices d'écoles primaires de l'Hérault et de la Haute-Garonne ont reçu un courrier, directement adressé par les services de police locaux ou par l'entremise du rectorat, leur demandant de recenser le **nombre d'enfants absents des écoles, collèges et lycées à l'occasion de l'Aïd**, ainsi que, à Montpellier notamment, **les élèves absents pendant le Ramadan**. À Nice, en juin, le maire **a accusé des enfants musulmans de séparatisme à l'école pour avoir prié dans la cour de récréation**. Plus tard, on apprendra que les élèves incriminés n'étaient ni musulmans ni en prière, sans que cela n'entraîne d'excuses de la mairie. En octobre, au lycée Roman Rolland d'Ivry-sur-Seine, un élève a été **signalé pour apologie du terrorisme pour avoir crié « Allahu Akbar »**.

SIGNALEMENT DE PARENT D'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP :

Mon fils est sourd-muet et va dans un collège spécialisé, où il est dans une classe de cinq élèves. Lors d'une journée d'hommage pour Samuel Paty, la maîtresse a expliqué en langage de signes ce qu'il s'était passé ce jour-là. Mon fil, qui a 10 ans, a

récemment vécu un évènement extrêmement traumatisant et il n'a pas supporté de voir les signes de la maîtresse ; il lui a alors demandé de ne plus parler de mort et d'égorgement. Le soir, je reçois un message du directeur qui m'informe qu'une plainte pour apologie au terrorisme et menace de mort a été déposée envers mon fils par le professeur. Le directeur l'a alors exclu du collège.

Hier, il est passé en conseil de discipline. Quand mon fils est arrivé devant le collège, ils l'ont fait escorter par des vigiles de l'entrée de l'école jusqu'à la salle du conseil de discipline. Ces vigiles étaient des gens de la sécurité qui ne travaillent pas dans l'école, mais qui ont été engagés spécialement pour ce jour-là. Ils ont alors décidé d'exclure définitivement mon fils du collège en sachant que sa maîtresse était revenue sur ses propos. Mais ils n'ont pas tenu compte de sa déclaration. J'avais pris avec moi un avocat qui avait des attestations des cinq élèves de sa classe, ainsi que celles d'autres professeurs. Lors du conseil de classe, une AESH (Accompagnante des élèves en situation de handicap) qui n'était pas présente en classe le jour de l'incident a attesté que l'enfant avait fait un signe d'égorgement alors qu'elle n'était pas présente et que personne d'autre ne l'a vu.

C'est la seule classe dans la région qui peut accueillir un enfant avec ce handicap, sinon il est obligé d'aller à une école à près de 400 km. Merci de nous aider.

À l'heure où la violence islamophobe se déchaîne même sur les individus les plus vulnérables, on ne peut que constater qu'elle est hélas encouragée par l'État français. Le retrait de l'agrément du lycée Averroès, comme la récurrence des discriminations par les élèves musulmans à l'école publique ou dans le cadre de l'instruction à domicile, finit de convaincre que les enfants et les adolescents constituent les victimes privilégiées de l'obsession islamophobe en France.

CHASSE AUX « ABAYAS » ET HARCÈLEMENT SEXISTE

En août, le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal a annoncé **l'interdiction du port des robes amples dans les écoles**, prétendant ainsi répondre aux besoins des directeurs d'établissement de disposer de lignes directrices claires et justifiant

cette mesure d'interdiction par l'idée que le port des abayas constituerait des « coups de butoir, des attaques, des déstabilisations » contre la laïcité et l'institution scolaire.

Pour justifier cette mesure, le président de la République Emmanuel Macron avait déclaré ce qui suit en septembre : « *Il ne faut pas se tromper, nous vivons dans notre société aussi - avec une minorité mais quand même - de gens qui, détournant une religion, **viennent défier la République et la laïcité, et pardon, mais ça a parfois donné le pire.** On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu l'attaque terroriste et l'assassinat de Samuel Paty dans notre pays, et ça s'est fait. (...) Le pire est arrivé. **Donc ça existe, des gens qui sont capables du pire dans notre pays, donc on ne doit rien céder.*** » Par cette déclaration, il affirmait ainsi que c'est la violence terroriste la plus abjecte qui motivait la politique gouvernementale d'exclure une nouvelle fois des musulmanes de l'école.

Sans surprises, cette mesure d'interdiction a causé un pic de sollicitations du CCIE en septembre : **182 sollicitations** ont en effet été faites lors de ce mois de rentrée, alors que la moyenne de sollicitations mensuelle est de 96.

Depuis l'année 2023, le CCIE a reçu **234 plaintes** liées à l'interdiction des vêtements longs et amples à l'école, l'immense majorité concernant des jeunes femmes, étudiant **en lycées (159)** et en **collèges (33)**. Cependant, les lycées et collèges ne sont pas les seuls à être concernés et des femmes ont également été discriminées pour le port de vêtements amples en centres de formations, à l'université, dans le cadre de services civiques, et sur leur lieu de travail.

Alors qu'il ne s'agissait que de robes, de jupes longues, de tuniques amples et de pantalons larges (et non de foulards), ces élèves ont été prises à partie, interrogées et humiliées par le personnel. Cette focalisation sur la tenue vestimentaire de ces jeunes femmes constitue à la fois une **discrimination** et une **atteinte à leur vie privée**, à leur **dignité** et au **principe d'égal accès à l'éducation**.

Toutes sont fermes sur le fait qu'il s'agit simplement de vêtements amples et ordinaires et qu'il ne s'agit pas de vêtements à caractère religieux. Cependant, le personnel pédagogique refuse systématiquement de les croire, et les force à exposer leurs croyances religieuses personnelles, en suivant la circulaire de Pap Ndiaye qui appelait en novembre 2022 à considérer comme une atteinte à la laïcité « **les signes ou tenues [qui] ne sont pas par nature des signes d'appartenance religieuse, mais le deviennent indirectement et manifestement compte tenu de la **volonté de l'élève de leur faire produire cette signification, au regard de son comportement.**** » Cette formulation extrêmement floue autorise en effet le personnel éducatif à réaliser de véritables interrogatoires afin de déterminer si la tenue de l'élève est ou non à considérer comme religieuse.

Les élèves rapportent que ces convocations ont aussi été l'occasion pour le

personnel d'aborder des sujets tels que leur rapport au Coran, à la pratique religieuse, au pays d'origine de leurs parents, ou bien leurs avis quant aux attentats, notamment celui ayant entraîné la mort du professeur Samuel Paty. Ces questions tendent ainsi à établir **un lien abusif entre la tenue des élèves et des formes de radicalités religieuses ou de rejet de la France**. Les témoignages recueillis par le CCIE reflètent ainsi une tenace volonté d'incursion dans la vie personnelle des élèves : quelles sont leurs croyances religieuses ? quelles sont les pratiques religieuses au sein de la famille ? l'élève porte-t-elle le foulard en dehors de l'établissement ? etc... Ainsi, s'il a été déclaré « *qu'on ne doit pas deviner la confession du jeune* », c'est l'exacte inverse qui se produit puisque le personnel pédagogique est précisément encouragé à « deviner », à chercher activement à déterminer la religiosité de l'élève. Dans au moins un établissement, cette volonté de lier tenue vestimentaire à l'intérieur de l'établissement et pratiques religieuses privées a conduit le personnel éducatif à réaliser **une liste d'élèves portant le foulard à la sortie du lycée**.

Ces prises à partie concernent systématiquement des jeunes filles considérées comme **d'origine maghrébine ou africaine**, car elles sont implicitement perçues comme musulmanes. Les mêmes tenues portées par d'autres élèves considérées comme non-musulmanes, ne posent pas problème dans l'établissement, car leur tenue n'est pas interprétée comme ayant un caractère religieux.

SIGNALEMENT D'UNE PARENT D'ÉLÈVE :

Ma fille est au lycée, elle était hier habillée d'une tunique légèrement décolletée couleur flashy et avec de longues manches. Trois personnes l'ont interceptée à 14 h et l'ont mis dans une salle à part. Elle s'était sentie regardée toute la journée et durant l'entretien, ils lui ont dit que c'était parce qu'elle portait une « abaya ». Ma fille a dit que c'était une robe normale. Ils lui ont dit : « On a essayé de voir de quelle religion tu étais. Pour nous, ta robe est trop ample. Qu'as-tu mis hier comme vêtements ? » Ma fille a répondu : « J'ai mis un jeans avec un T-shirt ». Ils ont répondu : « Il serait mieux pour toi que tu reviennes ainsi pour pas qu'on te mette dans une case musulmane, sinon tu risques de subir du harcèlement par les autres élèves ». Durant tout l'entretien, ils l'ont regardé de haut en bas (sans regarder son visage). Ils ont aussi fixé leur regard sur son collier où son nom est écrit en arabe.

Les plaintes concernent des faits de harcèlements, d'insultes, des menaces de sanctions disciplinaires diverses, qui donnent lieu dans de nombreux cas à des exclusions temporaires. Dans la plupart des cas, cette focalisation donne lieu à des **situations dégradantes pour les jeunes filles** concernées : certains proviseurs se sont ainsi permis d'ordonner que les élèves portent des vêtements qui permettent de « voir leurs formes », des vêtements qui ne « couvrent pas les fesses », de demander ce que les élèves portaient sous leurs jupes, de demander à ce qu'elles se déshabillent, etc... Par ailleurs, quelques cas concernent des élèves en surpoids qui souhaitent simplement s'habiller de sorte à ne pas dévoiler leurs formes.

SIGNALEMENT D'UNE LYCÉENNE :

Ma petite sœur qui vient tout juste d'avoir 18 ans est actuellement en garde à vue. Depuis le début d'année, elle se fait harceler par le professeur de philosophie qui a des propos racistes et islamophobes car il trouve ses tenues trop longues et amples pour aller à l'école. Il dit qu'il aimerait la voir avec des tenues plus courtes et plus serrées.

Il y a quelques mois la situation a dérapé et le professeur a agressé ma sœur car il jugeait sa tenue trop couvrante. Trois élèves ont pris sa défense car toute la classe trouvait que ce prof allait trop loin dans ses propos depuis le début d'année. Il a exclu ma sœur de son cours et ne l'accepte plus dans sa classe. Le prof a demandé un conseil de discipline qui a eu lieu, ma sœur n'a pas été virée de l'établissement mais a eu une mise en garde en sursis. Le professeur a refusé cette décision et a décidé de porter plainte vendredi. Elle a reçu une convocation samedi pour le lundi. Aujourd'hui, elle est en garde à vue et nous n'avons aucune nouvelle.

L'interdiction du port de vêtements longs et amples ne peut que nourrir un climat discriminatoire dans les écoles françaises : cette mesure appelle à être appliquée abusivement par la confusion qu'elle implique entre vêtement religieux et vêtements simplement jugés trop couvrants, elle **encourage et valide les dérapages sexistes et racistes**, les atteintes à la vie privée des élèves, à leur dignité et au principe d'égal accès à l'éducation.

L'EXTRÊME-DROITE HARCÈLE, LE POUVOIR SE TAIT : LE CAS DES MOSQUÉES DE FRANCE

Il est indéniable que les musulmanes et musulmans de France constituent l'un des groupes privilégiés de la haine d'extrême-droite : en attestent notamment les attaques incessantes contre les mosquées de France. **Tags, dégradations, saccages, attaques à main armées, tentatives de meurtre et d'incendie, ces faits n'alertent toujours pas les décideurs politiques**, mais font signe vers une volonté manifeste d'intimidation des communautés musulmanes de France.

Le 3 février 2023, l'association culturelle de Saint-Etienne dans la Loire a été taguée avec les mots « *Die Arabe C-19* ». En Gironde, plusieurs mosquées ont été taguées de début février à mi-mars 2023, les tags étant signés par le groupe Action Directe Identitaire : d'abord la mosquée Nour El Mohammedi (« - de SDF, + d'OQTF ») et la mosquée Al-Houda à Bordeaux (« *Vivre ensemble tue !* »), puis la mosquée de Talence (« *L'Afrique insoumise. Crise mondiale. Solution Nationale* »), puis la mosquée Al Farouk à Pessac (« *De Paris à Cenon, remigration* »).

Dans la nuit du 17 au 18 mars, les locaux de la future mosquée de Wattignies ont été **saccagés du sol au plafond**, rendant l'espace inutilisable. Le 25 avril, les mots « *Islam hors d'Europe* » ont été tagués sur des cloisons de chantier situés à proximité de la mosquée Al Houda d'Illzach en Alsace. Le 3 juillet, un individu s'est introduit dans l'enceinte de la mosquée d'Auch dans le Gers pour y réaliser à la bombe des inscriptions racistes et déposer des morceaux de saucisse. Le 4 juillet, la grande mosquée de La Roche-sur-Yon a été retrouvée taguée avec les mots « *Islam dehors* » inscrits en lettres rouges. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, le mur de la mosquée de Roanne dans la Loire a lui aussi été tagué, cette fois avec les mots « *Mort à l'islam* ».

Le 5 novembre ont été découvertes des **menaces de mort** (« *Vos cercueils ou vos valises* » et « *La France aux Français* ») sur la mosquée de Pessac, plusieurs fois ciblées par ces attaques. Le 11 novembre, le chantier de la mosquée d'Angers a été tagué (« *Massacre de Français, stop ! autodéfense* »). Le 15 novembre, la mosquée Koba à Lyon a été taguée avec les mots « *L'islam est antisémite* ». Le 25 novembre, des tags ont été découverts sur les murs de la mosquée de Cherbourg-en-Cotentin dans la Manche (« *Mort au bagnoule* » (sic)) et sur ceux de la mosquée de Valence (« *Un bon musulman est un musulman mort* »). Dans la nuit du 1er au 2 décembre, des individus ont tagué les murs de la mosquée de Millau dans l'Aveyron (« *Patriotes emprisonnés* »). Dans la nuit du 2 au 3 décembre, la mosquée de la Roche-sur-Yon en Vendée a été la cible d'une **attaque au cocktail molotov**. Le 23 décembre, la mosquée de Chavanoz a été taguée (« *Islam dehors* »). Le 24 décembre, le mot « *singe* » a été découvert sur la mosquée Hamza de Beauvais dans l'Oise. Le même jour, à Vigneux-sur-Seine, la tête et le corps d'un sanglier

ont été retrouvés empalés sur un piquet du portail de la mosquée. Cette triste litanie n'offre pourtant qu'un aperçu partiel des atteintes aux mosquées faites en 2023.

Par ailleurs, ce ne sont pas les seuls locaux des mosquées qui sont visés : l'intégrité physique des personnes priant dans la mosquée a plusieurs fois été gravement mise en danger durant l'année. Ainsi, le 30 mars, **un homme armé d'un couteau est entré dans la Grande Mosquée d'Échirolles** au sud de Grenoble, menaçant les fidèles et affirmant « connaître Le Pen ». S'il a rapidement été maîtrisé par deux fidèles, il a tout de même eu le temps de frapper un homme en plein visage. Le 10 octobre, la mosquée de Bayonne a été visée par des **menaces et une alerte à la bombe** : dans un courrier signé du Front de Libération de la France Libre adressé aux « *amis musulmans, islamistes, salafistes* », les auteurs informent avoir déposé une bombe « *bien conçue* » et « *suffisamment petite pour être très difficilement détectable mais suffisamment dosée pour guérir notre pays du cancer qui le ronge c'est-à-dire votre pollution visuelle, religieuse et fanatique.* » « *Bien sûr* », prévient le courrier, « *il y aura sûrement des victimes musulmanes innocentes* ».

Mi-novembre, un homme a été placé en garde à vue pour avoir **encouragé à placer une bombe sur le chantier de la nouvelle mosquée de Romilly-sur-Seine** (Aube). Plus alarmant encore, le matin du 13 janvier 2024 à Saint-Martin-des-Champs, près de Morlaix dans le Finistère, alors que la mosquée était occupée par les fidèles en prière, **un individu au visage dissimulé a déversé un bidon d'essence à l'entrée et tenté de déclencher un incendie** avant de prendre la fuite. Le ministre de l'Intérieur français s'est contenté d'un tweet évoquant une « dégradation », et non une tentative d'attentat meurtrier.

La relative impunité dont bénéficie l'extrême-droite en France nourrit un climat de violence latent notamment pour les minorités musulmanes : la menace que représente l'extrême-droite demeure en effet encore largement **négligée par des autorités** davantage préoccupées par la répression des luttes sociales, renforçant ainsi une situation alarmante pour la sécurité des groupes ciblés.



L'Europe en 2023

Le climat français quant à la normalisation et la montée en légitimité de l'extrême-droite ne fait malheureusement pas exception en Europe, où, de plus en plus, la rhétorique raciste, xénophobe, nationaliste et réactionnaire continue de gagner en influence.

L'influence de l'extrême-droite en plein essor

L'extrême-droite la plus raciste et la plus virulente a aujourd'hui le vent en poupe en Europe. Cette tendance est indissociable d'une augmentation des discours et des pratiques déshumanisantes à l'égard des minorités en général et des musulmans en particulier.

LES SUCCÈS ÉLECTORAUX DE L'EXTRÊME-DROITE EN EUROPE

En 2023, **la montée en légitimité et en puissance de l'extrême-droite** à travers l'Europe est un fait indéniable. En Italie, le parti héritier du fascisme mussolinien dirige le gouvernement depuis plus d'un an sous la présidence Meloni ; au Royaume-Uni, les conservateurs britanniques au pouvoir rivalisent d'outrance raciste et féroce anti-migrants ; en Suède, plusieurs décennies après le reniement du modèle social-démocrate scandinave, la droite extrême est en charge des destinées du pays, secondée par un parti d'inspiration explicitement néonazie. En Slovaquie ou en Hongrie, le populisme d'extrême-droite a déjà pris le pouvoir, tandis que l'Allemagne et la France font face à la perspective de plus en plus probable de l'accession au gouvernement de forces suprémacistes.

Pourtant, dans ce paysage européen apparaissant déjà en partie conquis par la fièvre d'extrême-droite, **le triomphe de Geert Wilders** aux Pays-Bas en novembre se fait remarquer. C'est par son islamophobie décomplexée et l'abandon de toute censure dans ses propos à l'égard de l'Islam et des musulmans qu'il est en effet devenu une référence obligée de l'ensemble des tendances que comptent le racisme contemporain. Il a ainsi déclaré en 2007 que le Coran est "*le Mein Kampf d'une religion qui aspire à éliminer les autres*", il n'utilise pas le terme de religion pour l'islam mais ceux d'"*idéologie d'une culture attardée*", et a également qualifié le foulard de "*serpillère*". Ami de l'écrivaine éradicatrice Oriana Fallaci, défenseur de l'interdiction du Coran et des mosquées aux Pays-Bas, Wilders fait figure de précurseur. Dès le début des années 2000, il a ainsi fondé **la matrice idéologique du renouveau de l'extrême-droite européenne, constituée d'un côté par la critique de l'État-providence et de l'autre par une islamophobie extrême**. Près de vingt-cinq ans après ses premiers succès électoraux, la recette suprémaciste fait désormais pleinement florès. Suite aux succès du parti de Geert Wilders, le Parti pour la liberté (PVV), Martin Bosma, un idéologue d'extrême-droite connu pour

son islamophobie, a été élu nouveau président de la Chambre des représentants néerlandaise.

La situation politique en Allemagne est également vivement préoccupante, notamment au vu des résultats des élections régionales en Hesse et en Bavière en octobre 2023. Le parti d'extrême droite radical AfD (Alternative pour l'Allemagne) a réalisé des succès importants atteignant 14,6% en Bavière et 18,4% en Hesse. Ainsi, l'AfD est devenue la deuxième force politique la plus importante en Hesse ; en Bavière, elle est juste derrière les conservateurs Free Voters. L'AfD maintient un cap nationaliste de droite et entretient des liens étroits avec des néonazis notoires. Le parti diffuse activement une propagande islamophobe et xénophobe, affirmant par exemple que l'islam ne fait pas partie de l'Allemagne. **L'extrême droite gagne ainsi du terrain en Allemagne**, ce qui est également mis en lumière par une étude réalisée par la Fondation Friedrich Ebert publiée en septembre : l'étude montre que 8% des Allemands partagent une vision du monde d'extrême droite, ce qui représente une augmentation presque cinq fois supérieure par rapport à l'année précédente.

En Suisse également, l'extrême droite populiste prend la tête aux élections du Conseil national en octobre. L'Union démocratique du centre (UDC) a ainsi obtenu huit sièges supplémentaires au Parlement et devient le parti le plus fort. L'UDC est connue pour sa **rhétorique islamophobe**, la mobilisation de ce parti a notamment conduit à l'interdiction des minarets et du port du niqab en Suisse.

UN CLIMAT DE VIOLENCE SOURDE

De nombreux incidents survenus en 2023 révèlent un climat de violence sous-jacente, qui cible particulièrement les communautés musulmanes.

À titre d'exemple de ce climat délétère, une boucle Telegram intitulée "FrDeter" a été découverte au mois d'avril, **regroupant des milliers d'identitaires d'extrême-droite** en France en vue de s'organiser pour mener des actions violentes localement. Les 8000 membres étaient répartis en départements pour faciliter l'organisation de rencontres physiques et parlent également de réaliser un « coup d'état nationaliste ». Le CCIE a eu accès aux pièces du dossier : les échanges sur le groupe sont un déferlement continu d'**injures racistes, d'appels au viol, au meurtre, à l'attentat, agrémentées d'images de torture, de pendaison et de vidéos d'assassinat**. Les Arabes, les Noirs, les musulmans, les juifs, les antifa, les « wokistes » et les homosexuels, sont désignés comme les ennemis à abattre pour que la France retrouve « *ses racines blanches et chrétiennes* » et que « *les enfants blancs aient un avenir* ». Le projet est clair et unanime : les « exterminer », les « éliminer », ou à défaut, les intimider.

Si quelques réactions politiques se sont fait entendre, la réponse politique à la découverte du groupe “FrDeter” et plus largement sur la montée de l’extrême-droite en France peine à être à la hauteur de la menace. Une tendance à la minimisation du phénomène voire à sa légitimation se fait en effet sentir au sein du gouvernement quant à cette problématique, comme l’illustre la réponse du ministre Jean-François Carenco à une question concernant le port de signes nazi par des militaires, le 3 avril : *« Est-ce un délit d’avoir une mentalité et des propos d’extrême-droite ? Non, vous ne pouvez pas condamner des gens - heureusement d’ailleurs ! - simplement pour leurs propos ou leur apparition sur une photo même s’ils sont dans la police ou dans l’armée, ce n’est pas notre République »*. Cette réponse trahit à quel point la montée de l’extrême-droite peine à être prise au sérieux en France, et n’est toujours pas considérée comme un problème de fond nécessitant de mobiliser des moyens conséquents et de mettre en place une stratégie spécifique de la part du gouvernement.

Le 17 novembre, un jardinier d’origine maghrébine a été victime d’une **tentative d’égorgement** dans le Val-de-Marne, par un voisin qui lui criait des injures racistes. Quelques jours plus tard, dans la nuit du 25 au 26 novembre, la ville de Romans-sur-Isère en France a été le théâtre d’une **descente d’une milice néo-nazie armée**. Plus de 80 fascistes sont en effet venus de différentes régions de France afin de commettre des actes de violence à l’encontre des groupes minoritaires résidant dans le quartier de la Monnaie.

SIGNALEMENT DE VICTIMES D’AGRESSION :

Nous nous promenions en famille au zoo quand deux femmes s’en sont prises à nous : « On est en France, elles n’ont pas le droit de porter le voile », « dans d’autres pays, on se bat pour l’enlever et elles le mettent », « je vais lui enlever son voile et le couper en 4, tu vas voir ce que je vais lui faire. » Ma sœur est allée leur dire « Mon voile est sur ma tête pas sur la vôtre. » La femme a alors envoyé des coups en tentant d’enlever son voile, mais elle n’a pas réussi. Mes deux sœurs ont reçu des coups. J’ai voulu m’interposer et elles m’ont frappée, elles m’ont mise à terre et ont continué à me rouer de coups. J’ai des marques de griffes d’ongles au niveau de l’œil. Elles ont aussi poussé ma mère qui sortait d’une opération suite à un infarctus. Elle est tombée sur le bras et le genou. On s’est fait insulter de « sales bougnoules », de « sales Arabes ». Nos enfants sont choqués et terrorisés. Mon fils ne fait que pleurer. Je ne sais pas quoi faire.

En Autriche, lors de trois perquisitions effectuées en mai, des armes à feu, des couteaux et des pistolets à gaz ont été saisis chez un membre d'un groupe néo-nazi, la Feuerkrieg Division, un groupe dissous en 2020. Le suspect est accusé d'inciter à des attaques terroristes d'extrême droite dans d'autres pays, de diffuser des consignes pour la fabrication de bombes et d'armes imprimées en 3D, ainsi que de dispenser des formations à d'autres membres sur le chiffrement des données.

En Espagne, le 17 octobre, une opération policière a démantelé la branche espagnole d'une organisation internationale suprémaciste blanche, le groupe néo-nazi Combat18, seize personnes ont alors été arrêtées. Combat18 est considéré comme la branche armée de l'organisation d'extrême droite Blood and Honour, qui vise à établir un régime néo-nazi par la lutte armée clandestine, à déstabiliser le fonctionnement normal des institutions politiques, sociales et économiques, et à perturber sérieusement l'ordre public dans le but de promouvoir le contrôle suprémaciste blanc.

En Italie, à Rome en janvier 2024, des centaines de militants du parti néofasciste italien CasaPound se sont rassemblés, vêtus de noir et alignés en rangs serrés, criant à l'unisson « Présent ! » en faisant le salut fasciste. Malgré les preuves récurrentes et indéniables du danger qu'elle représente à travers l'Europe, la violence d'extrême-droite continue d'être sous-estimée.

UNE CRIMINALISATION CROISSANTE ET ASSUMÉE DES MIGRANTS PROVENANT DES SUDS

L'examen de l'année 2023 en Europe met en lumière l'importance de **l'intersection entre le racisme anti-migrant et l'islamophobie** dans plusieurs pays européens.

La tendance à la **criminalisation des migrants et des associations qui cherchent à les accompagner** continue d'être confirmée en 2023. Cette criminalisation de la solidarité se manifeste par un renforcement des contrôles sur les personnes aidant les migrants, y compris à travers les opérations de recherche et de sauvetage, les activités d'accueil, la fourniture de nourriture, de logement et de services. Elle s'exprime aussi par la relative impunité dont jouissent ceux qui s'en prennent aux associations de lutte pour les droits des migrants. Ainsi, le 5 janvier 2024, **une organisation antiraciste basée à Chypre nommée Kisa a été victime d'une attaque violente et ciblée dans ses locaux**. Pas un mot des autorités n'a été formulé pour dénoncer ces agissements qui représentent pourtant une menace mortelle pour les militants de l'association.

En France, la loi sur l'immigration, malgré la censure partielle par le Conseil constitutionnel, **défait le droit d'asile de manière significative** et continue de

soulever des préoccupations majeures. La loi **fragilise le système d'asile et d'accueil des personnes en besoin de protection** notamment en imposant des délais beaucoup plus courts pour le traitement des demandes d'asiles, et en restreignant l'accès aux conditions matérielles d'accueil auxquelles peuvent prétendre les demandeurs et demandeuses d'asile.

En Espagne, en octobre, le parti d'extrême droite Vox a soumis une proposition au Congrès en vue de **mettre fin à l'octroi de la nationalité espagnole et des permis de résidence aux individus en provenance de « pays de culture islamique, à moins qu'il ne soit possible de garantir leur intégration de manière correcte et pacifique »**. Ces déclarations mettent en lumière la place de l'islamophobie dans la xénophobie qui s'exprime dans les discours hostiles aux migrants.

Au Royaume-Uni, des mesures répressives à l'encontre des avocats défendant les droits des migrants et des réfugiés ont été annoncées en août. Cette démarche, qui reflète le projet du Premier ministre Rishi Sunak « *d'arrêter les bateaux* », témoigne non seulement de la **criminalisation des migrants** mais également de celle **de leur accompagnement**, en l'occurrence par des avocats accusés d'« *aider les migrants à exploiter le système d'immigration* ». Le travail des *Professional Enablers Taskforce* s'appuie notamment sur des formations dont le but est d'apprendre aux personnels frontaliers d'identifier et de signaler les comportements suspects, ce qui rappelle les méthodes du programme de lutte contre la radicalisation et le terrorisme Prevent, dont les ressorts et conséquences en matière d'islamophobie ont été maintes fois soulignées.

En Autriche, un rapport sur « l'extrémisme et la migration » (*Lagebild Extremismus und Migration*) présente les résultats d'une enquête financée par le ministère de l'Intérieur afin d'évaluer les risques d'extrémisme au sein des communautés migrantes notamment tchétchènes, turque et arabes et de comprendre « comment l'extrémisme naît dans les groupes de migrants ». La portée discriminatoire de cette recherche, qui **singularise des communautés de migrants pour évaluer leur degré de menace, contribue à une stigmatisation des migrants de culture musulmane** et à une assimilation de leur présence en Autriche comme potentielle menace terroriste.

En Allemagne, les récentes mesures répressives à l'encontre des partisans de la solidarité avec la Palestine ont également **ravivé le débat sur l'immigration musulmane**. Le chef de la CDU, Friedrich Merz, a exigé que l'engagement envers Israël devienne une condition préalable à la citoyenneté. En novembre a été révélée la tenue d'une réunion à Potsdam où un **projet d'expulsion massive de personnes d'origine étrangère jugées « non assimilées »** a été discuté. Des membres de l'AfD y ont participé, suscitant un émoi en Allemagne.

Une étude menée en Suisse publiée en août et menée par l'École polytechnique

fédérale de Zurich révèle l'évidence de la différence de perception et de traitement des migrants selon leur genre, leur religion, leur âge : ainsi selon les résultats, les personnes interrogées sont plus favorables à l'immigration ukrainienne que syrienne ou afghane et se montrent plus ouvertes à accueillir des personnes jeunes, de sexe féminin, et de confession chrétienne plutôt que musulmane.

L'après 7 octobre en Europe

Le 7 octobre 2023, des factions armées palestiniennes ont conduit une attaque sans précédent contre les villes et villages israéliens entourant la bande de Gaza. Plusieurs centaines de victimes civiles sont alors à déplorer, tandis que de nombreux Israéliens de tout âge ont été pris en otage à Gaza. La réaction israélienne a été de rare violence, conduisant à l'anéantissement systématique de la société gazaouie, c'est-à-dire à un génocide. À l'heure où ce rapport est rédigé, la guerre israélienne à Gaza a conduit à plus de 30 000 morts palestiniennes, en grande majorité des femmes et des enfants, tandis qu'une part majeure de l'appareil d'État israélien se satisfait de l'idée d'expulser définitivement les Palestiniens. La "seconde Nakba" est ainsi une revendication israélienne, avant d'être une formule dénonciatrice usitée par les militants palestiniens. En parallèle, la Cisjordanie bruisse de la violence des colons israéliens, lesquels saisissent – avec l'appui de l'armée d'occupation – cyniquement l'occasion de poursuivre plus avant leurs exactions à l'égard de la population palestinienne.

L'émotion légitime et de rare ampleur à la suite du massacre du 7 octobre a été redoublée par la consternation mondiale face au génocide israélien à Gaza. Au fil de l'approfondissement du conflit et de l'attaque israélienne, des millions de personnes ont défilé dans les rues pour réclamer un cessez-le-feu et ont œuvré pour bloquer le soutien tant des entreprises que des États, non seulement à la récente offensive du régime israélien, mais également à son occupation coloniale de la Palestine qui perdure depuis des décennies. Toutefois, une **répression exceptionnelle** s'est également déployée à tous les niveaux à travers l'Europe. À la faveur du soutien massif des États européens à Israël et de l'identification spontanée des élites européennes aux Israéliens, toute expression de solidarité pour le peuple palestinien a alors été officiellement considérée comme une **marque de soutien explicite au Hamas**, et, partant, comme une **forme d'apologie du terrorisme**.

Les mesures punitives sont alors diverses, allant du licenciement, à la campagne de diffamation, en passant par la suppression de financements, le retrait de visas, les gardes à vues et condamnations en justice, l'annulation d'événements, ou le retrait de plateformes en ligne, toutes sont en tout cas justifiées par une rhétorique historiquement liée à la mise au ban des personnes minorisées et racisées en Europe. En effet, si elles apparaissent de façon éclatante après le 7 octobre, **les logiques de suspicion et de répression du soutien à la Palestine s'appuient sur des**

pratiques racistes déjà existantes et bien ancrées en Europe, comme le profilage racial, les violences et intimidations policières, les arrestations abusives et la restriction de la liberté d'expression pour les personnes racisées. Dans plusieurs contextes nationaux, ces logiques s'entremêlent de diverses manières avec les formes contemporaines de **l'hostilité aux musulmans d'Europe**. La répression de la lutte pour les droits des Palestiniens et le soutien débridé des gouvernements européens à Israël semblent ainsi figurer une projection sur la scène européenne de la guerre menée par Israël contre la Palestine. Cette répression observée en Europe après l'attaque du 7 octobre est le point culminant d'une tentative de plusieurs décennies d'assimiler l'identité palestinienne à la violence aveugle et au terrorisme. À travers cette caractérisation raciste, **le soutien massif des musulmans d'Europe au peuple palestinien est alors considéré comme confirmant le tropisme musulman pour la violence.**

UN VENT DE RÉPRESSION ET DE CENSURE CONTRE LES SOUTIENS À LA PALESTINE

Bien que le droit de manifester soit considéré comme fondamental en Europe, plusieurs pays comme l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Hongrie, ont porté atteinte à ce droit en interdisant les manifestations en solidarité avec le peuple palestinien. En France, les manifestations pro-palestiniennes ont en effet été interdites sur l'ensemble du territoire par une instruction ministérielle à l'attention des préfets le 12 octobre 2023, prétextant un risque de trouble à l'ordre public. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en France a également menacé d'expulser les ressortissants étrangers qui participeraient à ces actions. Les manifestations qui ont tout de même eu lieu se sont heurtées à une **répression policière musclée**. Le 28 octobre, lors d'une manifestation pro-palestinienne à Paris, plus de 1300 manifestants bravant l'interdiction ont été verbalisés et ont dû payer une amende. La répression du soutien au peuple palestinien s'est aussi appliquée à tous les pans de la vie sociale, en particulier au monde du travail, où de nombreux **licenciements** et autres sanctions ont eu lieu, motivés par l'expression d'un soutien à la Palestine de la part de l'employé sur les réseaux sociaux. Le champ de la recherche universitaire française a aussi été largement affecté par **la censure, les intimidations et les entraves à la pensée académique**. Les attaques et intimidations d'extrême-droite quant à l'expression du soutien à la Palestine **peinent à faire réagir les autorités et les forces de l'ordre**, notamment le soir du 10 novembre à Lyon, lorsque des militants d'extrême droite ont attaqué une conférence sur la Palestine avec des mortiers, des barres de fer et des bouteilles en verre, faisant 3 blessés.

En Allemagne, la police berlinoise a interdit presque tous les rassemblements de solidarité avec Gaza depuis le 7 octobre, qu'ils soient organisés par des

Palestiniens, des Juifs ou d'autres alliés, au motif que ces manifestations pourraient potentiellement inciter à la haine et à la violence antisémites. De nombreux faits de **violences policières, d'arrestations et de harcèlement** pour tout signe de solidarité avec la Palestine ont été relatés. Le 14 octobre, la police a interdit au dernier moment une manifestation pour la paix au Moyen-Orient, en réprimant violemment les manifestants. À Berlin seulement, 600 personnes ont été arrêtées par la police entre le 11 et le 20 octobre 2023. Cette répression s'est également étendue aux écoles : le Sénat de Berlin chargé de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Famille a envoyé une lettre à toutes les administrations scolaires de Berlin leur demandant d'**interdire aux élèves de porter des keffiehs ou de formuler des slogans comme « Free Palestine »**. Les administrations scolaires ont également été priées de **signaler à la police toute infraction à cette interdiction**, et dans au moins un cas, un directeur d'école a été suspendu pour avoir refusé de s'y conformer.

La police autrichienne a elle aussi réprimé les manifestations de soutien à la Palestine. Le 11 octobre, la police de Vienne a ainsi annulé une veillée en hommage aux victimes palestiniennes, justifiant cette interdiction par le fait que les organisateurs avaient posté le slogan « *From the river to the sea, Palestine will be free* » (Du fleuve à la mer, la Palestine sera libre). La police et les renseignements généraux ont été déployés en grand nombre lors des événements tenus en solidarité avec la Palestine. Le vice-chancelier autrichien Werner Kogler a appelé à une **surveillance accrue des mosquées et des organisations considérées comme sympathisantes du Hamas, attribuant ainsi aux communautés musulmanes d'Europe un soutien a priori à ce groupe**. Un nouveau centre de lutte contre le terrorisme a également ouvert et laisse présager une stigmatisation accrue des musulmans au vu des contours islamophobes qu'a pris la lutte contre le terrorisme en Autriche ces dernières années.

Au Royaume-Uni, la secrétaire d'État Suella Braveman a enjoint la police à **réprimer le plus possible l'expression d'un soutien supposé au Hamas** notamment lors des manifestations (qu'elle n'a pas hésité à qualifier de « **marches de la haine** ») et à considérer des slogans comme « *From the river to the sea, Palestine will be free* » ou la présence de drapeaux palestiniens comme relevant d'un délit d'apologie du terrorisme. Le 30 octobre, le parti travailliste britannique a suspendu un membre du parlement, Andy McDonald, pour avoir utilisé l'expression « du fleuve à la mer » dans un rassemblement pro-palestinien. Enfin, l'après 7 octobre a permis également que s'exprime une fois de plus l'**hostilité contre les étrangers** et les migrants : le ministre de l'Immigration, Robert Jenrick, a ainsi menacé d'expulser les étrangers qui commettraient des actes antisémites ou feraient l'éloge du Hamas.

Le soutien à la Palestine a également dans certains pays européens revivifié la

rhétorique de l'**appartenance défailante à la nation** : ainsi, la Première ministre du Danemark, Mette Frederiksen, affirme le 9 novembre qu'elle s'inquiète de certains comportements pro-palestiniens à la suite du conflit, qui « montrent clairement qu'il y a des gens au Danemark qui n'ont pas adopté nos valeurs danoises ».

LES MUSULMANS ET L'ANTISÉMITISME EUROPÉEN

En une audacieuse tentative de réécriture de l'histoire de l'antisémitisme européen, **les musulmans d'Europe sont alors régulièrement désignés dans le débat public européen comme les principaux responsables de l'antisémitisme sur le continent**. Cette accusation serait confirmée par leur soutien affirmé au peuple palestinien et leur condamnation du génocide perpétré par l'État d'Israël à Gaza, qui ne servirait qu'à cacher leur antisémitisme primordial. Cette stigmatisation des musulmans qui passe par la dénonciation de l'antisémitisme offre alors une opportunité intéressante aux extrême-droites européennes : celle de redorer leur blason en tentant de **faire oublier leur passé (et leur présent) antisémite tout en renforçant la haine des musulmans**. L'appropriation de la lutte contre l'antisémitisme par l'extrême droite prend en effet systématiquement une tournure explicitement islamophobe.

Cette caractérisation de l'antisémitisme européen, soudainement censé être le fait seul des communautés musulmanes, permet ainsi à la fois de **stigmatiser davantage une minorité déjà discriminée tout en dédouanant la majorité dominante de leur antisémitisme historique**. Des discours ciblant les musulmans ont ainsi été entendus partout en Europe après le 7 octobre. En Suisse, le journaliste Kurt Pelda déclare ainsi en décembre que « *ceux qui connaissent bien la situation savent depuis longtemps qu'une proportion significative de l'antisémitisme provient du pan arabo-musulman et que beaucoup de ces antisémites sont arrivés en Suisse par le biais de l'asile. Mais les politiciens et les médias ont préféré détourner le regard, ne voulant pas s'exposer à l'accusation d'"islamophobie".* » En Allemagne, le cardinal de l'Église catholique de Munich appelle quant à lui à mettre un terme à l'islam, qu'il qualifie de « *religion exigeant l'annihilation de l'État juif* ». Le maire du quartier de Neukölln à Berlin a déclaré concernant la nécessité de coopérer avec les associations de mosquées que « *l'antisémitisme au sein de la population arabe a augmenté avec les associations de mosquées et les activités de nombreux imams qui prêchent la haine contre Israël* », confondant là encore islam, antisémitisme et soutien à la Palestine.

En France, des **déclarations islamophobes, complotistes et racistes** ont été permises avec une impunité étonnante sur les plateaux de télévisions : le journaliste Pascal Perri parle d'« **antisémitisme couscous** », Arno Klarsfeld évoque des projets de meurtres de Juifs qui seraient ourdis par les musulmans travaillant

sur les chantiers. Alain Finkielkraut affirme quant à lui que « *les Juifs sont dix fois moins nombreux que les musulmans en France, c'est ça qu'ils ressentent ; face à la mondialisation de la haine à leur égard, ils ne font pas le poids, même ici* », **assimilant ainsi les musulmans aux ennemis naturels des Juifs.**

La marche du 12 novembre contre l'antisémitisme à Paris, dont le texte d'appel ne laissait guère de doute quant à la visée confusionniste de la manifestation (« *Notre laïcité doit être protégée, elle est un rempart contre l'islamisme* »), où le Rassemblement national, pourtant fondé par d'anciens Waffen-SS, a bruyamment mis en scène sa participation, illustre de manière éclatante la tentative de réappropriation de la lutte contre l'antisémitisme par un consensus national(iste) et réactionnaire. Cette récupération honteuse et cynique de la mémoire et de l'actualité par l'extrême-droite en France n'a heureusement pas été contestée : l'association Golem, par exemple, composée de militants et de militantes juifs et juives, a ainsi eu le courage, tout en participant à la manifestation, de contester physiquement la présence des héritiers de Jean-Marie Le Pen.

L'ISLAMOPHOBIE EN HAUSSE

Sans surprise, l'outrance des propos et le climat de tension sans cesse renouvelée en Europe sur la question du soutien à la Palestine a permis une **montée exceptionnelle de l'islamophobie.**

Une étude par l'Institut pour le dialogue stratégique (ISD) a quantitativement mis en évidence une augmentation de la haine en ligne islamophobe à la suite de l'attaque du Hamas du 7 octobre, ainsi qu'une augmentation soutenue tout au long de la guerre d'Israël contre Gaza. En comparant les quatre jours précédant et suivant le 7 octobre, l'étude montre que le volume de commentaires islamophobes a été multiplié par 43. Plusieurs tropes islamophobes sont mis en évidence par cette étude : l'Islam comme **terreau fertile du terrorisme**, les musulmans comme naturellement **menteurs, antisémites**, et **motivés par la conquête mondiale**. Plus grave encore, un **langage génocidaire** est régulièrement utilisé à l'encontre des musulmans.

Cette tendance est confirmée par les données de *TellMamaUK*, une organisation basée au Royaume-Uni, qui relève qu'entre le 7 octobre et le 19 octobre, 291 cas de haine anti-musulmane ont été enregistrés, dont 159 en ligne, soit une augmentation de six fois par rapport à la même période en 2022. Le même phénomène est décrit aux Pays-Bas, où l'association néerlandaise *Report Islamophobia (Meld Islamofobie)* relève une **augmentation exponentielle des cas d'islamophobie depuis le 7 octobre**, allant des restrictions à la liberté d'expression imposées par les employeurs et les conseils universitaires, aux agressions physiques et verbales. En France, le CCIE a également été massivement saisi pour

des faits d'islamophobie directement liée à un soutien exprimé pour la Palestine : il s'agit d'**intimidations**, de **menaces**, de **dénonciations calomnieuses** touchant notamment les plus jeunes dans le cadre scolaire, ainsi que des **licenciements** et parfois des **agressions physiques**. De nombreux cas de **dégradation** notamment par des tags islamophobes ont également été signalés.

Verbatim

Si ces injures, signalées sur nos plateformes et présentées ici de manière brute, sont choquantes en soi, il faut avoir en tête qu'elles sont souvent accompagnées d'attitudes menaçantes, de pratiques discriminatoires, voire, dans les cas les plus graves, d'agressions physiques.

« JE VOUS CONNAIS, VOUS, LES ARABES » « SALE RACE, ÇA, C'EST DE LA SALE RACE » « TU NE COMPTES PAS DEVENIR TERRORISTE ? » « SALES BOUGNOULES ET SALES ARABES, RENTREZ CHEZ VOUS ! » « RETOURNE DANS TON PAYS » « TERRORISTE QUI FINANCE LES MOSQUÉES » « SALE ARABE ET SALE SINGE » « ISLAMISTES, INTÉGRISTES, FONDAMENTALISTES » « LES BOUGNOULES ONT FAIT 3 GRANDE INVENTIONS ! 1 LA PÉDOPHILIE 2 LA ZOOPHILIE 3 L'UROPHILIE ! » « LA BOUGNOULERIE ET LA NÈGRERIE ! C'EST UNE CAGE AUX SINGES, C'EST UNE INFÂME PUANTEUR, C'EST UNE DÉCHÈTERIE MONDIALE, C'EST UNE FOSSE-SEPTIQUE RACIALE [...] FAUDRAIT NETTOYER, FAIRE UN NETTOYAGE ETHNIQUE [...] C'QUI COMPTE C'EST PAS D'AUGMENTER NOTRE NOMBRE MAIS BIEN D' RÉDUIRE CELUI DES AUTRES [...] C'QUI FAUT C'EST NETTOYER. C'QUI FAUT C'EST EXTERMINER AU MAXIMUM DU BOUGNOULE ET DU NÈGRE, BAISSER LEUR NOMBRE POUR FAIRE MONTER L'NÔTRE [...] J'APPELLE PAS AU MEURTRE, ÇA SERT À RIEN. SI ÇA MARCHAIT, MAIS J'TE DIRAIS D'LE FAIRE ! J'AIME BEAUCOUP BRENTON TARRANT, J'AIME BEAUCOUP C'GARÇON, PLEIN D'BONNE VOLONTÉ » « CASSE TOI » « JE SUIS LÀ DEPUIS 85, IL N'Y A JAMAIS EU DE PROBLÈMES, DEPUIS QUE LES ARABES SONT LÀ, IL N'Y A QUE DES PROBLÈMES » « SALE ARABE, SALE MUSULMANE, SALE PUTE, CONNASSE, SALOPE » « PUTE ET PROSTITUÉE » « FUCK ISLAM » « LES ARABES, VOUS ÊTES TOUS LES MÊMES » « SAUVAGE » « RENTREZ CHEZ VOUS, VOUS SALISSEZ LA FRANCE, VOS PARENTS VOUS ONT FORCÉ, ON NE VEUT PAS DE ÇA CHEZ NOUS... » « ÇA SE VOIT D'OÙ TU VIENS » « RETOURNE DANS TON PAYS, J'ENCULE TON DIEU » « NAN MAIS REGARDE-LA, CELLE-LÀ, ELLE SE CROIT À LA MOSQUÉE » « RETOURNE EN IRAN », “BOUGNOULE”, “TU N'ES PAS FRANÇAISE”, “TU NE PARLES MÊME PAS FRANÇAIS”, “TU BOUFFES NOS ALLOCS” « AVEC VOTRE VOILE, VOUS ÊTES 2000 ANS EN ARRIÈRE. VOUS VIVEZ AU TEMPS DES CHAMEAUX. VOUS ÊTES DES FEMMES SOUMISES AUX HOMMES. PLUS ON VOIT DES FEMMES VOILÉES, PLUS ON COMPREND QUE CE SONT LES HOMMES QUI DOMINENT. » « FILS DE PUTE DE TUNISIEN - PUTAIN DE RACE D'ALLAH - BOUGNOULES - ENCULÉS » « SALE NOIRE » « NOUS SOMMES DANS UNE UNIVERSITÉ DE LA RÉPUBLIQUE ET C'EST INADMISSIBLE », « VOUS N'AVEZ PAS HONTE DE PORTER LE VOILE À DAUPHINE ? » « JE PAYE DES IMPÔTS POUR LES FRANÇAIS » « JE MILITE POUR LE DROIT DES FEMMES » « ALLEZ EN AFGHANISTAN OU EN IRAN » « PÉDÉ » « D'ABORD, RETIRE TON VOILE, SALOPE » « RENTRE CHEZ TOI ! » « SALE ARABE » « GROS BOUGNOULE, RAMÈNE TOUT TON BLED, RETOURNE AU BLED, TU VAS FINIR DEALEUR. ON VOTE MARINE LE PEN ET TU VAS FAIRE QUOI ? ! » « SALOPE » « POSEUR DE BOMBES » « RADICALISÉ » « CE SONT TOUJOURS LES MÊMES QUI FOUTENT LE BORDEL » « LES COUSCOUS S'ABSTENIR » « CONNASSE » « VERMINES » « BÊTE, IMBÉCILE » « RACAILLES » « SALE ARABE, SALE BARBU, MAL ÉLEVÉ » « RADICALISÉ, FAINÉANT ET PROSÉLYTE RELIGIEUX » « SALE BOUGNOULE » « EXTRÉMISTES, ISLAMISTES, ANTISÉMITES, MANGEURS DE CHAMEAUX ». « RENTREZ CHEZ VOUS, ICI JE SUIS CHEZ MOI » « TERRORISTE » « T'ES BÊTE, T'ES NUL »

Conclusion

Ce rapport met en lumière la rapide intensification de l'islamophobie en Europe et des politiques qui en découlent tout au long de l'année 2023. Nul ne peut le contester, l'islamophobie européenne est étroitement liée à une montée en puissance manifeste d'une extrême-droite qui ose de plus en plus s'afficher, parader, et réussit de mieux en mieux à diffuser ses mots d'ordre. Il devient évident qu'il ne suffit pas de discours creux sur les valeurs européennes ou de déclarations d'intention pour endiguer ce phénomène et freiner cette progression électorale, idéologique et morale de l'extrême-droite.

Dans ce climat de tension qui laisse redouter un basculement imminent vers le pire, il est nécessaire d'agir, de redoubler d'efforts et de ne pas se laisser abattre par l'apparente inéluctabilité de la progression des forces d'extrême-droite. Il est crucial de convaincre toutes les forces vives des sociétés européennes du danger mortel que représente une extrême droite islamophobe désormais aux portes, voire au cœur, des institutions étatiques.

Le Collectif contre l'islamophobie en Europe a pour mission de recenser et d'aider les individus victimes d'islamophobie, mais aussi d'alerter la société civile et les pouvoirs publics sur le risque que l'islamophobie représente pour tous. Il est en ce sens essentiel de mettre en lumière l'expérience des communautés musulmanes européennes dans ce contexte de menace croissante de l'extrême-droite, et de reconstruire des alliances avec toutes les parties de bonne volonté. Le CCIE adresse ainsi son appel à toutes les personnes qui refusent de voir le climat politique européen se détériorer : la solidarité et l'auto-organisation n'ont rarement été aussi nécessaires qu'à l'heure suprémaciste.



Recommandations

1. RECONNAÎTRE ENFIN LE CARACTÈRE STRUCTUREL DE L'ISLAMOPHOBIE EN EUROPE

L'islamophobie ne se limite pas à des incidents isolés ou à des attitudes individuelles, mais elle est profondément ancrée dans les structures sociales, institutionnelles et culturelles des divers contextes nationaux où elle prend forme. Elle se manifeste à travers des discriminations systémiques et des pratiques institutionnelles qui marginalisent et précarisent les individus et les communautés de confession musulmane. En continuant d'en nier la dimension structurelle, les autorités européennes s'obstinent à mettre en place des mesures purement réactives et négligent les racines profondes de l'islamophobie. Prendre en compte cette dimension nécessite un travail réflexif profond, une réévaluation des politiques existantes et de leurs effets, une sensibilisation à la question du racisme structurel au sein des institutions et la promotion d'une éducation antiraciste à tous les niveaux de la société.

2. SENSIBILISER LE PUBLIC EUROPÉEN À LA LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Il est essentiel de mieux faire comprendre la nature de l'islamophobie et de prévenir le racisme antimusulman par des politiques éducatives et des activités pédagogiques adaptées. Des mesures de sensibilisation doivent être intégrées à l'enseignement formel et informel, y compris dans la formation des adultes et celle des enseignants. Soutenir la recherche scientifique dédiée à l'aide aux personnes et groupes exposés à la haine islamophobe est également crucial.

Les médias jouent un rôle important dans la sensibilisation, et les professionnels des médias doivent être encouragés à prendre conscience de la responsabilité particulière qu'ils ont dans la représentation de l'islam et des communautés musulmanes. La couverture médiatique des actes de discrimination et des violences physiques liées à l'islamophobie doit être renforcée, en donnant notamment la parole aux personnes concernées.

Enfin, il est nécessaire de soutenir les activités des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans la sensibilisation contre l'islamophobie, en ménageant un espace ouvert et démocratique pour aborder les différents aspects de ce phénomène avec les organes de l'État, les collectivités régionales et locales, ainsi que d'autres acteurs privés concernés.

3. LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES DISCOURS D'EXTRÊME-DROITE

Face à la menace grandissante que représente l'extrême droite pour l'intégrité des musulmans en Europe et plus généralement des minorités européennes, il est impératif de prioriser la lutte contre toutes les formes d'expressions racistes et islamophobes émanant de ces mouvements. Il est également crucial de prendre des mesures pour contrer les manifestations publiques de ces groupes d'extrême droite de plus en plus décomplexés. La relative impunité dont ils bénéficient doit cesser au profit d'une réelle prise en compte du danger qu'ils représentent pour l'avenir des minorités en Europe. La lutte contre l'extrême droite doit être menée à tous les niveaux administratifs (européen, national, régional, local) en favorisant la participation d'un large éventail d'acteurs issus de différents secteurs de la société.

4. METTRE FIN AU CLIMAT DE SUSPICION GÉNÉRALISÉE ENVERS LES COMMUNAUTÉS MUSULMANES D'EUROPE

Les législations et réglementations liées à la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme doivent être réévaluées afin de s'assurer qu'elles ne créent pas de discriminations directes ou indirectes envers les musulmans et d'abroger toute disposition considérée comme discriminatoire. L'impact de ces lois et politiques sur les communautés musulmanes doit être régulièrement évalué, en tenant compte du respect des droits fondamentaux. Il est essentiel d'impliquer les groupes particulièrement touchés par ces mesures dans le débat sur leur application. La conception selon laquelle des signaux comportementaux simples peuvent suggérer un processus de radicalisation violente doit être profondément remise en question. Une formation continue au niveau local, régional et national doit être assurée pour les personnels des forces de l'ordre, les procureurs, les juges et autres acteurs judiciaires, mettant l'accent sur la lutte contre le racisme antimusulman et sa prévention.

5. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE L'ÉDUCATION

Comme le montrent les chiffres du CCIE année après année, deux sphères essentielles de la vie sociale sont particulièrement concernées par l'islamophobie en Europe, l'éducation et l'emploi. Des mesures doivent être prises pour lutter contre les discriminations dans ces domaines, notamment en encourageant les employeurs du secteur public et privé à adopter des codes de conduite à la fois dans le processus d'embauche et sur le lieu de travail.

Une attention particulière doit être accordée aux femmes musulmanes, qui subissent souvent une triple discrimination en raison de leur genre, de leur religion et de leur origine nationale ou ethnique. Les personnes de confession musulmane doivent pouvoir exercer leurs droits sans entraves et sans discriminations, dans le respect de la pluralité des croyances et des libertés individuelles.



CCIEUROPE.ORG

FÉVRIER 2024
COLLECTIF
CONTRE
L'ISLAMOPHOBIE
EN EUROPE
ASBL

